
États financiers du Régime d'épargne-études Génération

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	6
Tableaux des flux de trésorerie	7
Annexe du portefeuille	8-14
Notes annexes	15-25
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	26
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	27

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Notre auditeur pour l'exercice clos le 31 mars, 2022 Baker Tilly WM LLP a procédé à l'audit des états financiers dont les résultats sont reflétés dans leur Rapport de l'Auditeur Indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



Alex Manickaraj
Chef de la
direction

Le 4 juillet 2022
Toronto (Ontario)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du Régime d'épargne-études Génération

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Génération (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2022, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre matière

Les états financiers du Régime pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé un opinion non modifiée sur ces états financiers le 28 juin 2021.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly WM LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés
le 4 juillet 2022
Toronto, (Ontario)

Régime d'épargne-études Génération
États de la situation financière



Aux 31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

		2022	2021
		\$	\$
	Notes		
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		40 160 327	54 096 751
Placements à la juste valeur	6	689 273 174	717 129 301
Subventions à recevoir	2	677 662	1 180 111
Dividendes à recevoir		183 986	144 816
Intérêts à recevoir		3 654 893	3 660 717
		733 950 042	776 211 696
Passif			
Créditeurs		1 552 721	1 442 298
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	111 028	85 768
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	3 546 426	2 256 774
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	362 110	638 659
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		728 377 757	771 788 197
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants:			
Cotisations des souscripteurs	5	455 851 273	466 469 089
Cumul des subventions gouvernementales		184 918 704	189 047 815
Plus-value latente des placements		(3 546 999)	22 011 229
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements		91 154 779	94 260 064
		728 377 757	771 788 197

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

 _____, administrateur
 _____, administrateur
_____, administrateur

Régime d'épargne-études Génération États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021
(Tous les montants en dollars canadiens)

		2022	2021
		\$	\$
Produits	Note		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		16 613 781	19 162 658
Dividendes		2 512 122	2 049 116
Profits réalisés à la cession de placements		702 119	14 827 856
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements		(25 558 228)	8 761 674
		<u>(5 730 206)</u>	<u>44 801 304</u>
Charges			
Frais d'administration		10 779 183	11 057 608
Honoraires d'audit	4	139 620	196 974
Autres charges		46 927	53 051
Comité d'examen indépendant		23 800	22 100
		<u>10 989 530</u>	<u>11 329 733</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		<u>(16 719 736)</u>	<u>33 471 571</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Génération
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	771 788 197	749 839 088
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	(16 719 736)	33 471 571
Augmentation de l'actif net attribuable aux et aux bénéficiaires		
Cotisations des souscripteurs reçues	5 40 414 256	44 938 770
Subventions gouvernementales reçues:	2 6 898 868	8 472 435
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	509 100	1 489 325
Bon d'études canadien (« BEC »)		
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)	146 410	(2 400)
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	24 106	409 057
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	(8 223)	(3 008)
	47 984 517	55 304 179
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	(51 032 072)	(47 181 539)
Paiements aux bénéficiaires:	(11 699 372)	(10 183 614)
Subventions gouvernementales	(2 696 506)	(2 270 984)
Revenus sur les subventions gouvernementales	(9 247 271)	(7 190 504)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	(74 675 221)	(66 826 641)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	728 377 757	771 788 197

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Génération Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

	2022 \$	2021 \$
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	(16 719 736)	33 471 571
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements	25 558 228	(8 761 674)
(Profits) réalisés à la cession de placements	(702 119)	(14 827 856)
(Augmentation) de la somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	1 289 652	(3 246 910)
Diminution des subventions à recevoir	502 449	100 734
(Augmentation) des intérêts à recevoir	5 824	(24 705)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(39 170)	(63 209)
Augmentation des créditeurs	110 423	420 933
(Diminution) augmentation du montant à payer pour les titres achetés	-	(18 401 506)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir pour les titres vendus	-	19 816 231
(Diminution) augmentation de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	25 260	(281 104)
Augmentation (diminution) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	(276 549)	459 047
(Diminution) augmentation de la somme à verser au distributeur – Corporation REEE Global	-	(5 467 044)
Achat de placements	(336 343 733)	(546 153 739)
Produit de la vente de placements	339 343 751	576 312 290
	12 754 280	33 353 059
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs reçues	42 020 524	(2 242 769)
Cotisations des souscripteurs versées	(52 638 340)	-
Subventions gouvernementales reçues	7 570 261	10 365 409
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(23 643 149)	(19 645 102)
	(26 690 704)	(11 522 462)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(13 936 424)	21 830 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	54 096 751	32 266 154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	40 160 327	54 096 751
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	16 619 605	19 137 953
Dividendes reçus	2 472 952	1 985 907

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des cotisations des souscripteurs – (70,07 %)			
Titres du gouvernement fédéral – 13,70 %			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,250 %, échéant le 15 juin 2026	21 425 000	21 377 766	20 212 345
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,750 %, échéant le 15 juin 2030	10 115 000	10 163 844	9 302 361
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,800 %, échéant le 15 décembre 2024	22 382 000	23 172 085	21 960 099
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,450 %, échéant le 15 décembre 2031	15 090 000	14 541 328	14 582 658
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	3 450 000	3 440 151	3 461 696
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,650 %, échéant le 15 décembre 2028	6 190 000	6 559 461	6 131 876
Gouvernement du Canada, 1,000 %, échéant le 1 ^{er} juin 2027	645 000	588 210	602 495
Gouvernement du Canada, 1,250 %, échéant le 1 ^{er} juin 2030	5 300 000	5 683 508	4 865 877
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2048	12 402 000	15 842 751	13 303 377
		<u>101 369 104</u>	<u>94 422 784</u>
Titres de gouvernements provinciaux – 16,58 %			
Province de la Colombie-Britannique, 2,800 %, échéant le 18 juin 2048	1 000 000	921 540	916 040
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 décembre 2028	3 508 000	3 970 372	3 512 210
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 juin 2050	5 635 000	6 644 076	5 322 652
Province du Manitoba, 4,600 %, échéant le 5 mars 2038	3 915 000	4 851 578	4 500 449
Province de Nouvelle-Écosse, 2,100 %, échéant le 1 ^{er} juin 2027	10 750 000	10 603 696	10 363 860
Province de l'Ontario, 2,600 %, échéant le 2 juin 2027	2 000 000	2 040 140	1 976 780
Province de l'Ontario, 2,700 %, échéant le 2 juin 2029	17 625 000	18 730 088	17 311 804
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	27 960 000	29 169 206	25 476 313
Province de l'Ontario, 3,500 %, échéant le 2 juin 2043	8 650 000	9 073 739	8 872 565
Province de l'Ontario, 4,700 %, échéant le 2 juin 2037	750 000	915 025	875 325
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	14 765 000	19 473 411	18 485 780
Province de Québec, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	9 634 000	9 926 773	9 592 574
Province de Québec, 5,000 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2041	5 255 000	7 007 108	6 529 390
Province de Saskatchewan, 5,000 %, échéant le 5 mars 2037	427 000	567 697	512 349
		<u>123 894 449</u>	<u>114 248 091</u>
Titres de gouvernements municipaux – 1,24 %			
Ville de Montréal, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	8 620 000	8 895 840	8 533 714
		<u>8 895 840</u>	<u>8 533 714</u>
Titres d'institutions financières – 10,54 %			
Banque de Montréal, 2,370 %, échéant le 3 février 2025	900 000	899 991	876 735
Banque de Montréal, 2,700 %, échéant le 9 décembre 2026	6 108 000	6 324 828	5 962 141
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1 ^{er} mars 2028	1 935 000	1 931 053	1 917 043
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,290 %, échéant le 28 juin 2024	1 150 000	1 193 631	1 134 889
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	1 945 000	1 931 243	1 917 342
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	1 010 450	975 930
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	3 400 000	3 538 645	3 425 908
FPI Propriétés de Choix, 3,556 %, échéant le 9 septembre 2024	3 587 000	3 581 393	3 587 646
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	10 000 000	9 962 100	9 318 200
CPPIB Capital Inc., 3,000 %, échéant le 15 juin 2028	4 550 000	4 664 735	4 578 665
Fortified Trust, 1,964 %, échéant le 23 octobre 2026	750 000	750 000	704 963
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	1 450 000	1 454 255	1 436 979
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	1 505 000	1 967 309	1 831 991
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	1 185 000	1 187 204	1 189 965
Banque HSBC Canada, 3,403 %, échéant le 24 mars 2025	750 000	746 715	749 847
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, échéant le 14 septembre 2026	2 000 000	2 000 000	1 835 420
Société Financière Manuvie, 3,049 %, échéant le 20 août 2029	6 359 000	6 463 446	6 288 415

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres d'institutions financières – 10,54 % (suite)			
Banque Royale du Canada, 1,936 %, échéant le 1 ^{er} mai 2025	2 600 000	2 600 000	2 491 632
Banque Royale du Canada, 2,740 %, échéant le 25 juillet 2029	4 000 000	4 140 840	3 924 760
Banque Royale du Canada, 3,369 %, échéant le 29 septembre 2025	2 000 000	2 000 000	1 997 136
La Banque Toronto-Dominion, 3,060 %, échéant le 26 janvier 2032	5 035 000	5 492 279	4 822 775
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, échéant le 25 juillet 2029	6 691 000	6 850 567	6 635 799
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	4 110 000	4 326 237	4 138 934
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	900 000	961 146	899 091
		75 978 067	72 642 206
Titres de sociétés – 14,79 %			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	2 030 000	1 955 117	1 923 912
AltaLink LP, 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	1 927 000	1 966 026	1 944 478
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	2 100 000	2 042 488	2 084 271
Bell Canada, 2,900 %, échéant le 12 août 2026	5 336 000	5 236 439	5 176 454
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	1 935 000	1 896 958	1 931 246
Brookfield Renewable Partnership Inc, 3,380 %, échéant le 15 janvier 2030	4 305 000	4 281 623	4 135 512
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,200 %, échéant le 31 juillet 2028	3 943 000	4 189 071	3 882 436
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	1 905 000	1 976 399	1 890 865
Canadian National Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	1 250 000	1 343 113	1 258 425
Cenovus Energy Inc. 3,55 % 12 mars 2025	1 140 000	1 121 851	1 141 550
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	2 100 000	1 958 529	1 941 849
Enbridge Inc., 4,240 %, échéant le 27 août 2042	5 501 000	5 472 608	4 988 967
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 %, échéant le 9 août 2046	2 500 000	2 700 650	2 258 500
George Weston limitée, 4,115 %, échéant le 17 juin 2024	1 851 000	2 002 782	1 872 990
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	2 200 000	2 196 964	1 904 958
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,040 %, échéant le 21 septembre 2022	2 832 000	2 904 341	2 841 487
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	1 645 000	1 732 251	1 619 206
Honda Canada Finance Inc., 2,537 %, échéant le 1 ^{er} mars 2023	4 541 000	4 588 208	4 546 041
Hydro One Inc., 5,360 %, échéant le 20 mai 2036	3 165 000	3 936 360	3 689 852
John Deere Canada Funding Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	1 970 000	1 943 970	1 982 450
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,860 %, échéant le 12 septembre 2023	685 000	723 703	700 693
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	1 270 000	1 241 857	1 264 209
Metro Inc., 3,390 %, échéant le 6 décembre 2027	4 046 000	4 155 551	3 969 935
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	2 010 000	1 949 929	1 862 426
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	2 000 000	1 999 940	1 850 380
North West Redwater Partnership, 2,800 %, échéant le 1 ^{er} juin 2027	2 000 000	2 151 300	1 922 620
Pembina Pipeline Corporation, 3,310 %, échéant le 1 ^{er} février 2030	2 500 000	2 703 350	2 333 900
Pembina Pipeline Corporation, 4,020 %, échéant le 27 mars 2028	3 083 000	3 098 236	3 068 972
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	6 915 000	7 752 149	6 830 360
Suncor Énergie Inc., 5,000 %, échéant le 9 avril 2030	1 700 000	1 988 966	1 799 926
TELUS Corporation, 3,625 %, échéant le 1 ^{er} mars 2028	3 615 000	3 992 130	3 577 549
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 17 janvier 2025	3 337 000	3 409 256	3 357 756
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	2 500 000	2 680 895	2 510 300
Toronto Hydro Corporation, 2,520 %, échéant le 25 août 2026	1 900 000	1 995 323	1 851 531
Toyota Credit Canada Inc., 2,110 %, échéant le 26 février 2025	2 000 000	2 026 440	1 933 060
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	2 500 000	2 627 365	2 328 150
TransCanada Pipelines, 3,300 %, échéant le 17 juillet 2025	3 734 000	3 996 547	3 711 223
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	2 045 000	2 001 082	2 026 881

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de sociétés – 14,79 % (suite)			
Verizon Communications, 2,500 %, échéant le 16 mai 2030	2 250 000	2 245 838	2 027 205
		<u>108 185 605</u>	<u>101 942 525</u>
Fonds négociés en bourse – 6,48 %			
FINB BMO équilibré banques américaines couvert en dollars canadiens	45 824	1 736 781	1 548 851
FINB BMO S&P 500	374 016	15 659 572	23 237 614
iShares Core MSCI US Quality Dividend Index ETF	86 482	1 927 155	2 214 804
iShares Core S&P U.S. Market Index ETF	177 967	5 541 205	7 565 377
iShares MSCI Multifactor ETF	158 224	4 328 262	5 732 456
Vanguard S&P 500 Index ETF	57 917	3 567 600	4 391 846
		<u>32 760 575</u>	<u>44 690 948</u>
Actions – 6,70 %			
Mines Agnico Eagle Limitée	8 762	566 911	670 293
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B	22 128	737 883	1 246 249
Altius Minerals Corporation	21 644	251 299	521 620
ARC Resources Ltd	47 106	428 550	788 555
Banque de Montréal	7 396	735 682	1 088 026
La Banque de Nouvelle-Écosse	25 017	1 881 661	2 241 523
Société aurifère Barrick	22 320	766 347	684 331
BCE Inc.	22 142	1 264 897	1 534 441
Boyd Group Services Inc.	1 506	324 971	249 348
Brookfield Asset Management, catégorie A	26 203	1 191 765	1 852 028
CAE Inc.	14 584	306 028	474 563
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 134	1 327 083	2 034,872
Canadian Natural Resources	11 105	467 414	859 638
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	16 935	936 341	1 747 353
CCL Industries Inc., catégorie B	6 490	386 371	366 036
CGI inc.	10 263	860 889	1 022 092
Colliers International Group	1 809	115 119	294 758
Dollarama Inc.	5 539	260 906	392 715
Enbridge Inc.	27 987	1 288 418	1 610 651
First Quantum Minerals Ltd.	4 537	58 486	196 361
Firstservice Corporation	1 494	268 921	270 160
Fortis Inc.	9 968	467 229	616 321
Franco-Nevada Corporation	3 076	334 457	611 939
Intact Corporation financière	4 444	492 883	820 895
LifeWorks Inc.	10 492	321 594	226 837
Les Compagnies Loblaw limitée	9 730	628 021	1 091 511
Magna International Inc.	4 946	393 430	396 966
Société Financière Manuvie	34 574	837 452	921 743
Northland Power Inc.	13 043	336 927	542 067
Nutrien Ltd.	13 860	850 150	1 790 989
Onex Corporation	5 542	479 857	464 309
Parkland Corporation	5 383	180 749	199 010
Pembina Pipeline Corporation	9 956	423 312	467 633
Power Corporation du Canada	13 164	353 502	509 447
Prairiesky Royalty Ltd.	27 025	543 203	467 262

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions – 6,70 % (suite)			
Restaurant Brands International Inc.	6 132	463 405	447 881
Rogers Communications Inc., catégorie B	12 273	754 949	868 437
Banque Royale du Canada	25 240	2 537 477	3 460 456
Saputo inc.	9 130	383 857	270 339
Shaw Communications Inc., catégorie B	15 502	395 157	601 478
Shopify Inc., catégorie A	1 354	1 221 861	1 144 766
Financière Sun Life inc.	8 189	446 329	571 592
Suncor Énergie Inc.	26 850	1 074 687	1 092 795
TC Energy Corporation	16 399	928 491	1 156 293
Ressources Teck Limitée, catégorie B	8 219	241 383	414 895
Thomson Reuters Corporation	3 065	292 045	416 012
Toromont Industries Ltd.	4 444	269 228	526 658
La Banque Toronto-Dominion	35 065	2 591 175	3 491 675
Tourmaline Oil Corporation	3 608	130 478	207 821
Waste Connections Inc.	7 057	752 834	1 233 776
Westshore Terminals Investment	16 934	336 515	561 023
Wheaton Precious Metals Corporation	8 872	277 985	527 440
		<u>34 166 564</u>	<u>46 265 879</u>
Titres de placement immobilier – 0,04 %			
Fiducie de placement immobilier Granite	2 553	201 029	246 058
		<u>201 029</u>	<u>246 058</u>
Total des placements des cotisations des souscripteurs		<u>485 451 233</u>	<u>482 992 205</u>
Titres du gouvernement fédéral – 5,92 %			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,250 %, échéant le 15 juin 2026	10 505 000	10 486 803	9 910 417
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,750 %, échéant le 15 juin 2030	4 065 000	4 084 977	3 738 418
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,800 %, échéant le 15 décembre 2024	9 362 000	9 692 479	9 185 526
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,450 %, échéant le 15 décembre 2031	7 000 000	6 745 480	6 764 652
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	1 650 000	1 644 636	1 655 594
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,650 %, échéant le 15 décembre 2028	2 515 000	2 658 353	2 491 384
Gouvernement du Canada, 1,000 %, échéant le 1 ^{er} juin 2027	882 000	804 437	823 876
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2048	5 789 000	7 663 305	6 209 745
		<u>43 780 470</u>	<u>40 779 612</u>
Titres de gouvernements provinciaux – 7,21 %			
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 décembre 2028	1 052 000	1 190 659	1 053 262
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 juin 2050	2 277 000	2 684 883	2 150 786
Province du Manitoba, 4,600 %, échéant le 5 mars 2038	1 591 000	1 971 188	1 828 918
Province de Nouvelle-Écosse, 2,100 %, échéant le 1 ^{er} juin 2027	4 363 000	4 302 764	4 206 281
Province de l'Ontario, 2,600 %, échéant le 2 juin 2027	850 000	867 060	840 132
Province de l'Ontario, 2,700 %, échéant le 2 juin 2029	7 820 000	8 310 314	7 681 039
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	12 890 000	13 527 638	11 744 981
Province de l'Ontario, 3,500 %, échéant le 2 juin 2043	3 875 000	3 989 943	3 974 704
Province de l'Ontario, 4,700 %, échéant le 2 juin 2037	375 000	458 355	437 663
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	6 930 000	9 139 908	8 676 360

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de gouvernements provinciaux – 7,21 % (suite)			
Province de Québec, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	3 920 000	4 041 697	3 903 144
Province de Québec, 5,000 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2041	2 397 000	3 137 897	2 978 297
Province de Saskatchewan, 5,000 %, échéant le 5 mars 2037	192 000	255 264	230 377
		<u>53 877 570</u>	<u>49 705 944</u>
Titres de gouvernements municipaux – 0,50 %			
Ville de Montréal, 2,750 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	3 503 000	3 615 096	3 467 935
		<u>3 615 096</u>	<u>3 467 935</u>
Titres d'institutions financières – 4,55 %			
Banque de Montréal, 2,370 %, échéant le 3 février 2025	400 000	399 996	389 660
Banque de Montréal, 2,700 %, échéant le 9 décembre 2026	2 423 000	2 505 911	2 365 139
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1 ^{er} mars 2028	910 000	908 144	901 555
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,290 %, échéant le 28 juin 2024	700 000	726 558	690 802
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,980 %, échéant le 17 avril 2023	915 000	908 509	901 989
BCIMC Realty Corporation, 3,000 %, échéant le 31 mars 2027	1 000 000	992 890	975 930
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	1 500 000	1 557 044	1 511 430
FPI Propriétés de Choix, 3,556 %, échéant le 9 septembre 2024	1 454 000	1 448 188	1 454 262
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	4 500 000	4 482 945	4 193 190
CPPIB Capital Inc., 3,000 %, échéant le 15 juin 2028	1 850 000	1 903 640	1 861 655
Fortified Trust, 1,964 %, échéant le 23 octobre 2026	230 000	230 000	216 189
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	450 000	450 000	445 959
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	695 000	908 530	846 003
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	555 000	556 032	557 325
Banque HSBC Canada, 3,403 %, échéant le 24 mars 2025	350 000	348 467	349 928
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, échéant le 14 septembre 2026	1 000 000	1 000 000	917 710
Société Financière Manuvie, 3,049 %, échéant le 20 août 2029	2 561 000	2 605 372	2 532 573
Banque Royale du Canada, 1,936 %, échéant le 1 ^{er} mai 2025	1 200 000	1 200 000	1 149 984
Banque Royale du Canada, 2,74 %, échéant le 25 juillet 2029	1 450 000	1 501 055	1 422 726
Banque Royale du Canada, 3,369 %, échéant le 29 septembre 2025	1 000 000	1 000 000	998 568
La Banque Toronto-Dominion, 3,060 %, échéant le 26 janvier 2032	2 013 000	2 195 821	1 928 152
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, échéant le 25 juillet 2029	2 631 000	2 724 014	2 609 294
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	1 745 000	1 829 625	1 757 285
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	415 000	443 195	414 581
		<u>32 825 936</u>	<u>31 391 889</u>
Titres de sociétés – 6,38 %			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	935 000	900 574	886 137
AltaLink LP, 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	890 000	908 037	898 072
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	1 000 000	969 961	992 510
Bell Canada, 2,900 %, échéant le 12 août 2026	2 149 000	2 103 132	2 084 745
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	910 000	892 109	908 235
Brookfield Renewable Partners, 3,380 %, échéant le 15 janvier 2030	1 752 000	1 742 497	1 683 024
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,200 %, échéant le 31 juillet 2028	1 608 000	1 706 960	1 583 301
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	895 000	928 545	888 359
Canadian National Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	595 000	639 322	599 010
Cenovus Energy Inc. 3,55% 12 mars 2025	535 000	526 483	535 728
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	970 000	904 652	896 949
Enbridge Inc., 4,240 %, échéant le 27 août 2042	2 141 000	2 126 891	1 941 716
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 %, échéant le 9 août 2046	1 000 000	1 075 412	903 400

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres de sociétés – 6,38 % (suite)			
George Weston limitée, 4,115 %, échéant le 17 juin 2024	740 000	800 680	78 791
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	1 020 000	1 018 592	883 208
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,040 %, échéant le 21 septembre 2022	1 515 000	1 555 064	1 520 075
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	760 000	800 310	748 083
Honda Canada Finance Inc., 2,537 %, échéant le 1 ^{er} mars 2023	1 728 000	1 746 381	1 729 918
Hydro One Inc., 5,360 %, échéant le 20 mai 2036	1 258 000	1 584 882	1 466 614
John Deere Canada Funding Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	1 000 000	988 651	1 006 320
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,860 %, échéant le 12 septembre 2023	315 000	332 798	322 217
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	595 000	581 815	592 287
Metro Inc., 3,390 %, échéant le 6 décembre 2027	1 644 000	1 689 243	1 613 093
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	930 000	902 235	861 719
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	1 000 000	999 970	925 190
North West Redwater Partnership, 2,800 %, échéant le 1 ^{er} juin 2027	1 000 000	1 075 650	961 310
Pembina Pipeline Corporation, 3,310 %, échéant le 1 ^{er} février 2030	1 000 000	1 081 340	933 560
Pembina Pipeline Corporation, 4,020 %, échéant le 27 mars 2028	1 254 000	1 255 358	1 248 294
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	2 710 000	3 037 385	2 676 830
Suncor Énergie Inc. 5%, échéant le 09 avril 2030	800 000	935 984	847 024
TELUS Corporation, 3,625 %, échéant le 1 ^{er} mars 2028	1 465 000	1 618 364	1 449 823
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 17 janvier 2025	1 350 000	1 390 921	1 358 397
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	1 000 000	1 064 220	1 004 120
Toronto Hydro Corporation, 2,52 %, échéant le 25 août 2026	890 000	934 651	867 296
Toyota Credit Canada Inc., 2,11 %, échéant le 26 février 2025	1 000 000	1 013 220	966 530
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	1 100 000	1 152 239	1 024 386
TransCanada Pipelines, 3,300 %, échéant le 17 juillet 2025	1 515 000	1 621 893	1 505 759
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	820 000	799 525	812 735
Verizon Communications, 2,500 %, échéant le 16 mai 2030	1 250 000	1 247 688	1 126 225
		<u>46 653 634</u>	<u>44 000 990</u>
Fonds négociés en bourse – 2,65 %			
BMO Equal Weight US Banks Hedged to CAD Index ETF	18 349	695 559	620 196
FINB BMO S&P 500	153 395	6 421 479	9 530 431
iShares Core MSCI U.S. Quality Dividend Index ETF	35 807	798 644	917 017
iShares Core S&P Market Index ETF	71 402	2 222 559	3 035 299
iShares MSCI Multifactor ETF	65 512	1 793 754	2 373 500
Vanguard S&P 500 Index ETF	23 281	1 435 616	1 765 398
		<u>13 367 611</u>	<u>18 241 841</u>
Actions – 2,71 %			
Mines Agnico Eagle Limitée	2 084	137 743	159 426
Mines Agnico Eagle Limitée	1 438	90 131	110 007
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B	8 894	297 039	500 910
Altius Minerals Corporation	8 691	100 957	209 453
ARC Resources Ltd.	18 934	172 347	316 956
Banque de Montréal	2 975	298 175	437 652
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 056	761 713	901 018
Société aurifère Barrick	8 980	308 218	275 327
BCE Inc.	8 900	507 795	616 770
Boyd Group Services Inc.	604	130 502	100 004
Brookfield Asset Management, catégorie A	6 525	269 280	461 187
Brookfield Asset Management, catégorie A	4 008	213 908	283 285
CAE Inc.	5 856	122 925	190 554
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3 040	332 616	509 808
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 838	206 934	308 233
Canadian Natural Resources	4 468	188 494	345 868
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	6 806	380 370	702 243

Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022

(Tous les montants en dollars canadiens)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions – 2,71 % (suite)			
CCL Industries Inc., catégorie B	2 605	155 500	146 922
CGI inc.	4 123	349 988	410 609
Colliers International Group	726	46 201	118 294
Dollarama inc.	2 228	105 105	157 965
Enbridge Inc.	11 253	517 773	647 610
First Quantum Minerals Ltd.	1 825	23 534	78 986
Firstservice Corporation	599	107 829	108 317
Fortis Inc.	4 010	187 907	247 938
Franco-Nevada Corporation	1 235	135 472	245 691
Intact Corporation financière	1 784	198 496	329 541
LifeWorks Inc.	4 213	129 137	91 085
Les Compagnies Loblaw limitée	1 596	97 283	179 039
Les Compagnies Loblaw limitée	2 313	155 244	259 472
Magna International Inc.	1 991	158 460	159 798
Société Financière Manuvie	13 897	338 956	370 494
Northland Power Inc.	5 237	135 631	217 650
Nutrien Ltd.	5 571	342 632	719 885
Onex Corporation	2 225	192 997	186 411
Parkland Corporation	2 161	72 562	79 892
Pembina Pipeline Corporation	4 005	170 147	188 115
Power Corporation du Canada	5 284	141 884	204 491
Prairiesky Royalty Ltd.	10 851	215 509	187 614
Restaurant Brands International Inc.	2 462	186 118	179 824
Rogers Communications Inc., catégorie B	4 931	303 645	348 917
Banque Royale du Canada	10 145	1 026 590	1 396 358
Saputo inc.	3 666	154 112	108 550
Shaw Communications Inc., catégorie B	6 223	158 784	241 452
Shopify Inc., catégorie A	544	490 172	459 935
Financière Sun Life inc.	3 294	179 707	229 921
Suncor Énergie Inc.	10 791	433 177	439 194
TC Energy Corporation	6 592	372 705	464 802
Ressources Teck Limitée, catégorie B	3 306	96 935	166 887
Thomson Reuters Corporation	1 230	117 206	166 948
Toromont Industries Ltd.	1 784	108 415	211 442
La Banque Toronto-Dominion	14 096	1 054 576	1 398 182
Tourmaline Oil Corporation	1 452	52 462	83 635
Waste Connections Inc.	2 837	304 931	495 993
Westshore Terminals Investment	6 799	134 740	225 251
Wheaton Precious Metals Corporation	3 569	112 891	212 177
		<u>13 784 560</u>	<u>18 593 968</u>
Titres de placement immobilier – 0,01 %			
Fiducie de placement immobilier Granite	1025	80 713	98 790
		<u>80 713</u>	<u>98 790</u>
Total des placements des subventions gouvernementales		207 985 590	206 280 969
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales – 94,49 %			
	693,436,823	689,273,174	
Trésorerie – 3,95 %	28 780 122	28 780 122	
Équivalents de trésorerie – 1,56 %	<u>11,376,023</u>	<u>11,380,205</u>	
Total du portefeuille de placements – 100 %	733 592 968	729 433 501	

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 4 juillet 2022.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

a) Classement, évaluation et comptabilisation des instruments financiers

Le Régime classe ses placements en fonction du modèle d'affaires du Régime pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le régime est principalement axé sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Régime n'a pas pris l'option de désigner irrévocablement des titres de participation à leur juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont uniquement le capital et les intérêts, cependant, ces titres ne sont détenus ni aux fins de la collecte des flux de trésorerie contractuels ni détenus à la fois pour la collecte des flux de trésorerie contractuels et pour la vente. La collecte des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle d'affaires du Régime. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

a) *Classement, évaluation et comptabilisation des instruments financiers (suite)*

Les achats et les ventes réguliers de placements sont comptabilisés à la date d'échange, c'est-à-dire à la date à laquelle le Régime s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés dans les états du résultat global.

Les revenus de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les états du résultat global du revenu de dividendes lorsque le droit du Régime de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende seront versés au Régime; et le montant du dividende peut être mesuré de manière fiable. Les intérêts sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif dans les états du résultat global.

Les gains (pertes) réalisés sur la cession de placements et la variation de l'appréciation non réalisée (dépréciation) des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global. La variation de l'appréciation non réalisée (amortissement) des placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires jusqu'à ce que ces gains (pertes) soient réalisés lors de la cession des placements.

La trésorerie et les montants à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

b) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

c) *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, les subventions à recevoir et les intérêts et dividendes à recevoir.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des sommes à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, des subventions à recevoir et des intérêts et dividendes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie est classée comme coût amorti comme décrit ci-dessus et les équivalents de trésorerie sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) *Opérations de placement et comptabilisation des produits*

Les intérêts pour les paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements connexes et sont comptabilisés dans les états du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

f) *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

g) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

h) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Subventions gouvernementales (suite)

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élevaient à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (le « REECA »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1^{er} janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera recue et que toutes les conditions connexes seront respectées. Les subventions gouvernementales reçues ou à recevoir par le Régime sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net et à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime. Celles-ci sont comptabilisées comme des réductions du cumul des subventions gouvernementales lorsqu'elles seront remboursées.

3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous.

Classement et comptabilisation des investissements

Lors de le classement et de la comptabilisation des instruments financiers détenus par le Régime, le jugement le plus important est la désignation du portefeuille de placements coome le biais du resultat net. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Régime.

4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (Les ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Un montant de 111 028\$ (2021 – 85 768\$) à verser au Régime d'épargne-études Avancé et un montant de 362 110\$ (2021 – 638 659 \$) à verser à Les ACGI, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais d'administration engagés en 2022. Le Régime doit 3 546 426\$ (2021 – 2 256 774\$) à la Fondation au titre de frais perçus des souscripteurs.
- c) REEEG a reçu des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs et au 31 décembre 2022, aucuns frais de souscription ne sont à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à Les ACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à REEEG jusqu'en décembre 2020 et à Les ACGI à compter du 1^{er} janvier 2021.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 s'établissent comme suit:

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	466 469 089	468 711 858
Cotisations des souscripteurs	41 835 385	47 966 814
Frais de souscription	185 139	(130 624)
Frais de tenue de compte	(1 157 268)	(2 380 326)
Primes d'assurance	(223 444)	(254 548)
Frais pour services spéciaux	(225 556)	(262 546)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(51 032 072)	(47 181 539)
Solde à la fin de l'exercice	455 851 273	466 469 089

6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants:

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2022 Total \$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2022				
Équivalents de trésorerie	—	11 380 205	—	11 380 205
Titres à revenu fixe	—	624 413 327	—	624 413 327
Titres de capitaux propres	64 859 847	—	—	64 859 847
	64 859 847	635 793 532	—	700 653 379

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2021				
Équivalents de trésorerie	—	46 647 788	—	46 647 788
Titres à revenu fixe	—	654 679 062	10 000 000	664 679 062
BCP	—	—	—	—
Titres de capitaux propres	52 450 239	—	—	52 450 239
	<u>52 450 239</u>	<u>701 326 850</u>	<u>10 000 000</u>	<u>763 777 089</u>

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 mars 2022 et 2021.

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données d'entrée non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	10 000 000	40 135 000
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	(10 000 000)	(30 000 000)
Variation des profits (pertes) latents	—	(135 000)
Solde de clôture	<u>—</u>	<u>10 000 000</u>

7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux titres de capitaux propres.

i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021.

	2022 %	2021 %
Moins de 1 an	4,4	9,4
De 1 an à 3 ans	14,7	8,3
De 3 à 5 ans	16,7	15,9
Plus de 5 ans	64,2	66,4
	100,0	100,0

Au 31 mars 2022, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2021 – 1 %), la valeur totale du portefeuille d'instruments de créance, excluant les BCP, aurait augmenté ou diminué d'approximativement 41,4 M\$ (31 mars 2021 – 46,9 M\$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

8. Gestion des risques (suite)

a) *Risque de marché (suite)*

ii) *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. Les catégories d'actif les plus touchées par l'autre risque de prix représentent 8,8 % (31 mars 2021 – 7,3 %), les titres de capitaux propres représentent 9,1 % (31 mars 2021 – 6,8 %) du portefeuille.

Au 31 mars 2022, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 213 547\$ (31 mars 2021 – 1 086 000\$). Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer.

iii) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB inscrits sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 7,5 % (31 mars 2021 – 6,3%) du total des placements du Régime. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 546 100\$ (31 mars 2021 – 488 500\$) si le taux de change du dollar canadien s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle pourrait différer de façon significative.

b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement du Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

8. Gestion des risques (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2022 %	2021 %
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AA (faible)	58,69	57,10
AA/A (élevée)/A	26,30	26,02
BBB/BB/BBB (élevée)	15,01	15,35
Sans notation	—	1,53
	100,00	100,00

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Le CPG de VersaBank est composé de titres de créance sans notation.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, Les ACGI, REEEG et Sam Bouji, l'unique actionnaire de Les ACGI et REEEG, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) REEEG entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) Les ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de Les ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

Les ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à Les ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes

31 mars 2022 et 2021

(Tous les montants en dollars canadiens)

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (suite)

Jusqu'à ce que REEEG et Les ACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, Les ACGI ne peut, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée, ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende et de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, un dirigeant, un associé, un actionnaire, une société liée ou une entreprise associée.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si Les ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.

Régime d'épargne-études Génération

Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Exercice clos le 31 mars 2022

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions gouvernementales et revenu	Total
	\$	\$	\$	\$
2000	6	5,261	1,279	6,540
2001	4	3,618	785	4,403
2002	12	2,918	1,570	4,487
2003	51	20,092	6,302	26,395
2004	259	83,400	14,249	97,649
2005	360	139,950	39,622	179,573
2006	515	180,132	50,640	230,773
2007	1,024	252,716	69,510	322,225
2008	1,208	307,538	91,328	398,866
2009	1,433	420,190	148,843	569,033
2010	2,349	705,376	212,827	918,203
2011	2,645	842,144	316,763	1,158,907
2012	4,151	1,248,283	409,592	1,657,875
2013	6,063	1,471,043	560,425	2,031,468
2014	8,538	1,959,839	730,813	2,690,652
2015	12,427	3,218,412	1,146,049	4,364,461
2016	16,374	3,992,434	1,471,677	5,464,111
2017	24,456	5,750,894	2,010,186	7,761,080
2018	38,063	8,132,759	2,833,332	10,966,092
2019	50,497	11,954,865	4,121,559	16,076,424
2020	66,546	18,455,220	6,012,960	24,468,180
2021	87,500	27,968,831	9,050,936	37,019,767
2022	141,556	57,231,559	20,459,153	77,690,712
2023	147,572	56,834,152	22,022,977	78,857,128
2024	157,934	56,401,900	22,798,275	79,200,176
2025	166,167	55,278,564	23,000,848	78,279,413
2026	156,472	48,086,974	20,830,933	68,917,908
2027	141,049	38,899,431	17,561,725	56,461,156
2028	128,773	31,500,068	14,487,853	45,987,922
2029	117,209	25,753,921	12,017,194	37,771,115
2030	100,781	19,186,615	9,298,400	28,485,015
2031	86,839	14,500,820	7,125,542	21,626,362
2032	68,844	9,709,734	4,969,112	14,678,847
2033	48,517	5,768,880	3,029,582	8,798,461
2034	44,359	5,028,406	2,233,642	7,262,048
2035	32,725	2,844,457	1,381,296	4,225,753
2036	23,878	1,487,564	790,211	2,277,775
2037	11,589	480,720	282,421	763,141
31 mars 2022	1,898,745	516,109,683	211,590,412	727,700,095
31 mars 2021	2,714,201	531,745,407	216,851,450	748,596,857

Régime d'épargne-études Génération

Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2022 et 2021

	Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études :				
2022	48 998	—	5 770	43 228
2021	55 732	19	6 753	48 998

Le tableau suivant présente un rapprochement du
tableau 1 et des états de la situation financière :

Montant total du capital, des subventions
gouvernementales et du revenu cumulé
(tableau 1)

Représentés dans les états de la situation
financière par les éléments suivants :

Cotisations des souscripteurs

Cumul des subventions gouvernementales

Plus-value latente des placements Revenu gagné
au titre des cotisations des
souscripteurs et des subventions
gouvernementales, déduction faite des
transferts

Moins : subventions gouvernementales à
recevoir

	2022	2021
	\$	\$
	727 700 095	748 596 857
	455 851 273	466 469 089
	184 918 704	189 047 815
	(3 546 999)	-
	91 154 779	94 260 064
	728 377 757	749 776 968
	677 662	1 180 111
	727 700 095	748 596 857